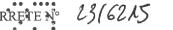




DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES

Direction des Ressources humaines



du 1 8 AOUT 2023

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Samuel BEREAU

Ingénieur principal territorial Chef du service Maintenance et sûreté Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux Direction générale adjointe des Ressources

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1er juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1er juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

Délégation est donnée à Monsieur BEREAU, ingénieur principal territorial, Chef du service Maintenance ARTICLE 1 et sûreté, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception:

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.
- ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BEREAU, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée dans la limite de 5 000 € HT, par :
 - Monsieur Sébastien HAMELIN, technicien territorial, Adjoint au Chef du service Maintenance et sûreté, à compter du 1er septembre 2023,
 - Monsieur Patrick OGER, technicien principal de 1ère classe territorial, Chef du bureau Sûreté et gestion des risques,
 - Monsieur Jean-Luc REUNGERE, adjoint technique principal de 1ère classe territorial, Chef du bureau Régie technique.
 - Madame Magalie GRIGNAULT, rédacteur territorial contractuel, Chef du bureau Administratif,
 - Monsieur Gilles DECARA, ingénieur territorial contractuel, Chef du bureau Energie.
- Délégation est donnée à Monsieur BEREAU à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes ARTICLE 3 des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.
- Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont ARTICLE 4 chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur BEREAU, Monsieur HAMELIN, Monsieur OGER, Monsieur REUNGERE, Madame GRIGNAULT et Monsieur DECARA, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Sarthe.

Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental,

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte le après dépôt en préfecture le 1 8 AQUI 2023

après publication ou notification le

2 7 AOUT 2023